

Adoptions illégales : « J’ai vécu sans âge, sans nom, sans histoire »

Une nouvelle victime, la Bruxelloise Kim Joong Sun, s’ajoute aux huit personnes adoptées en Corée du Sud dans les années 70-80 et qui attaquent l’Etat belge en justice. En cause : des adoptions entachées de faux, d’arrachements familiaux et d’identités fracturées.

TÉMOIGNAGE

JULIE HUON

C’est dans le hall de l’aéroport de Zaventem que j’ai su que ma vie était finie. Quand j’ai vu s’éloigner de moi cette petite fille avec qui j’avais fait le voyage et dont j’ai le sentiment qu’elle était ma sœur. Je ne peux pas l’affirmer. Tout ce qui s’est passé avant, je l’ai oublié. C’était il y a 45 ans. J’avais huit ans. »

Kim Joong Sun, si on calcule bien, a 53 ans. Et même 54, le 21 juillet. C’est son « vrai âge », comme elle dit. Celui du dossier d’adoption sur lequel elle a enfin pu mettre la main. Sur sa carte d’identité belge, elle s’appelle Monique Butjens et

elle a trois ans de moins. C’est sa mère adoptive qui l’a fait rajeunir – contre l’avis d’un spécialiste dentaire qui lui donnait 8 ou 9 ans – pour qu’elle puisse rester à l’école maternelle. A Séoul, elle terminait probablement sa 2^e primaire. « C’est à ce moment-là, sans doute, que j’ai tout refoulé », confie-t-elle d’une voix de très jeune fille, comme si le temps s’était arrêté depuis. « Je ne parlais pas un mot de français, je chantais des chansons en coréen... Ces enfants se sont moqués et moi, je me suis refermée. »

Dans la salle à manger ensoleillée de cette maison de Jette, il y a un chat sans poil, des poissons rouges, une perruche calopsitte dans une volière et une tortue qu’on voit trotter loin dans la cour.

En quête de ses origines, Kim Joong Sun a désormais déposé plainte contre l’Etat belge. © D.R.



Tous abandonnés ou orphelins, et tous adoptés par Joong et son mari Pascal, 58 ans, ancien de la Défense, moteur tranquille de cette quête d’origine qu’il mène comme si c’était la sienne. C’est notamment lui qui a poussé sa femme à se joindre aux huit autres personnes sud-coréennes qui portent aujourd’hui plainte contre l’Etat belge pour adoptions illégales (lire ci-contre).

Juste deux souvenirs

Pour retrouver le début de l’histoire, la pièce manquante, ils ont tout essayé : les cours de coréen au centre culturel, les psys, l’hypnose, les constellations familiales – cette méthode où on rejoue symboliquement les liens familiaux pour faire remonter ce qui bloque – ou l’EM-DR, thérapie brève qui aide à digérer les souvenirs traumatiques... Rien.

C’est un drame en deux actes. Tout d’abord, le déracinement. Comment Simone, cette femme célibataire de 42 ans, qui vivait avec ses deux sœurs et une première fille sud-coréenne adoptée de la même façon, a-t-elle pu cocher toutes les cases ? Quelle autorité belge l’a jugée éligible à l’adoption en 1980, sans constater les contradictions du dossier ? Une enfant de parents inconnus mais dont on connaît la date de naissance, le nom et les prénoms ? On a un lieu, aussi : un quartier universitaire de Séoul où, quelques mois avant que la répression sanglante ne s’abatte sur la ville, les étudiants commençaient à se soulever contre la dictature du général Chun Doo-hwan. Le contexte résonne avec les deux seuls souvenirs de Joong : des images floues de soldats violents et celle d’une femme debout contre un mur. A ses pieds, une mare de sang et un bébé.

« En sept jours, là-bas, dans cet orphelinat », note le méticuleux Pascal, « cette petite fille s’est vue désigner un tuteur (le 5 décembre 1979), lequel a immédiatement renoncé pour adoption (le 12 décembre 1979). » Le dossier est sur la table, numéro K79-2612, il le feuillette, s’étonne qu’il ne contienne aucune trace de l’organisme belge responsable de la transaction, pointe le nom de Holt Children’s Services, la société qui organisait les adoptions depuis là-bas, celle-là même qui a envoyé, à la même époque, les huit autres plaignantes sud-coréennes vers la Belgique.

Monique, dite Moche

Deux actes, donc. Le premier – le déracinement – s’achève sur un énorme point d’interrogation. Le deuxième s’intitule : le piège.

Nous en étions restés à : « Et moi, je me suis refermée. » Très vite, on l’appelle « la taiseuse ». Ce n’est pas son pire surnom. Sa mère adoptive, possessive, sévère, autoritaire – Joong cherche le mot : « Grise, elle était grise » – a donc une première fille, adoptée elle aussi, Michèle. A la maison, on l’appelle Miche. Pauvre Monique qui, de la même façon, pour toute la famille et durant toute sa vie, deviendra... Moche.

« On ne m’a jamais laissé avoir les cheveux longs », explique-t-elle. « J’avais toujours une horrible coupe de garçon. Ma sœur, elle, pouvait. Comme elle pouvait avoir la télé dans sa chambre. Ma chambre à moi était assez grande, mais c’est étrange, je jouais sous mon bureau, je restais là-dessous des heures à allumer et éteindre la multiprise. » Une sœur qui, depuis le début, « était en mode sur-

vie », enchaîne l’ex-militaire. « Elle avait passé les premières années de sa vie en orphelinat, elle se battait pour ne pas se faire spolier par cette nouvelle venue ! »

Jamais pourtant la petite Monique – Moche – ne se rebelle. Jamais elle ne demande pourquoi elle est là, d’où elle vient, où sont les cassettes enregistrées avec ses chansons en coréen. Elle n’a jamais vu les photos prises lors de son court passage à l’orphelinat, elle ne connaît ni son nom ni son âge, ni le contenu de ce dossier enfermé dans un coffre, à la banque. Comment l’a-t-elle récupéré ? Sombre histoire. Oui, encore.

Comme une portée de chiots

A la mort du premier mari de Joong, sa mère lui intente un procès pour récupérer ses trois petits-enfants, Anaïs, Charles et Alicia. « Je lui ai dit : “Mais... ce sont mes enfants !” Et elle m’a répondu : “Non, ils m’appartiennent. Je les ai enfantés, tout comme toi, je t’ai enfantée.” » Avant de débouter cette femme qui, grince Pascal, « pensait que le fait d’avoir acheté un enfant lui donnait un droit de propriété sur tout ce qui en décollait, comme si c’était une portée de chiots », la juge exige finalement que le dossier complet de l’adoption soit enfin remis à Joong. De justesse. Simone Butjens meurt quatre jours plus tard.

« Quand j’ai eu tous ces documents en main, je me suis sentie soulagée », confie Joong. Elle les dévore et apprend qu’elle mesurait 1 m 13 et pesait 19,8 kg fin 1979, qu’elle avait une trace de balle à l’épaule, douze dents au-dessus et douze dents en dessous, qu’elle aimait les balançoires, le riz, les fruits, les cookies, les chansons *Taegukki* et *Hakkyojong*, dormait de 20 h à 6 h, n’était pas timide avec les étrangers, faisait son lit et s’habillait toute seule, et qu’elle deviendrait, indique le dossier « une fillette sans problème pourvu qu’on lui donne de l’amour ».

« Maintenant, je voudrais faire une recherche ADN, et aller en Corée, mais le billet est très cher. En plus, il me faudra un guide ou un traducteur parce que je ne parle pas coréen. J’ai essayé, j’ai pris des cours mais rien à faire, ça ne veut pas ! Ça ne veut plus. » Les racines, ça a un prix. Rien que se joindre à cette plainte a coûté 1.800 euros au couple. « Mais ça vaudra la peine si je peux être reconnue comme victime et avoir de l’aide pour savoir qui je suis, si j’ai une famille. Au salon Made in Asia, on m’a dit que mon prénom entier, Joong Sun, veut dire “Douce du milieu”. Ce “milieu” voudrait-il dire que j’ai des frères et sœurs, plus jeunes et plus âgés que moi ? Et puis il y a mon âge. Je veux récupérer mon âge, ne fût-ce que pour la pension, pour ne pas travailler trois ans de plus que tout le monde ! J’ai rien demandé, moi. Je n’ai pas demandé à être arrachée à mon pays, peut-être à ma famille. » Des indemnités ? « C’est combien, le prix d’une vie ? », demande son mari.

Cette ancienne petite fille qui n’a jamais été dormir chez une amie et dont le plus beau souvenir d’enfance est un vélo, n’a pas non plus eu le choix des études. « Ta sœur a voulu faire la boulangerie, tu seras aide-soignante, voilà. C’est comme ça. » On lui demande ce qu’elle aurait aimé faire comme métier. Et dans un sourire qui réchauffe comme le soleil dans un vitrail en fin d’après-midi, la femme qui dit que sa vie s’est arrêtée dans un aéroport répond : « Hôtesse de l’air. »

MAD

LE MAGAZINE
DES ARTS
ET DU DIVERTISSEMENT
DU SOIR



ÉVÈNEMENT
28 ans plus tard

Avec « 28 ans plus tard », Danny Boyle relève le pari risqué de donner une suite à son « 28 jours plus tard » devenu culte.



CINÉMA
Elio

On a repris du poil de la bête, chez Pixar. Avec « Elio », ce mercredi dans nos salles, on espère faire définitivement oublier la période morose des années récentes.



SCÈNES
Le P’tit Poucet

Pour sa quatrième édition, le festival dédié à la marionnette et aux objets associés déploie une quinzaine de spectacles. Il y aura du beau monde.